



Haute-Isle Chantemesle Les Charrières

Le mot du Maire

- I. Gestion et administration de la Commune (Page 2)
- II. Grands chantiers & projets en cours (Page 3)

- III. Temps festifs & Loisirs (Page 5)
- Comité des fêtes (page 8)

Informations pratiques

Le mot du Maire

Les fêtes de fin d'année sont déjà toutes proches et il est temps de faire ensemble le bilan de l'année écoulée.

Une année riche en évènements et réalisations pour lesquels je me permets de féliciter une équipe municipale active et dévouée au service de la commune.

Citons en particulier le traitement sécuritaire des virages de Chantemesle, autrefois très accenditogènes, le nouveau portail et le garde-corps de l'église troglodytique qui ont fait l'objet d'une inauguration particulièrement réussie, l'enfouissement des réseaux achevé Chemin du Village, la mise en place du grand chantier du passage de POS à PLU qui donnera lieu à des réunions publiques courant 2010, la montée en puissance du Comité des Fêtes avec l'organisation de concerts, d'expositions, de manifestations festives qui ont connu un grand succès et redonné de l'animation à notre village..

Je veux également remercier chaleureusement nos employés communaux, Corinne et Olivier, qui ont su renouveler avec talent l'accueil et l'entretien de la commune.

Soyez assurés qu'en 2010 cette volonté de changements et de réalisations positives sera maintenue.

Dans un contexte économique difficile où les subventions se raréfient il faudra entre autre « arracher » le traitement sécuritaire de la Route de la Vallée, mener une politique d'ensemble sur le traitement de l'eau (distribution, assainissement, écoulement des eaux pluviales), assurer enfin la consolidation de la voirie sur le Chemin du Village suite logique aux enfouissements des réseaux, continuer les travaux de l'église dans le cadre des subventions liées au contrat rural.

Un motif d'inquiétude cependant, l'élaboration du Plan de Prévention des Risques des mouvements de terrain à l'initiative de Monsieur le Préfet fait peser un risque lourd tant financier qu'administratif sur certains secteurs du village. Soyez assuré que le Conseil municipal a fait, fait et fera le maximum pour préserver l'intérêt des personnes concernées (cf l'article dans ce bulletin).

En tout état de cause je me joins à l'Equipe municipale et notre personnel communal pour vous souhaiter à toutes et à tous d'agréables fêtes de fin d'année.

Bien cordialement,
Laurent SKINAZI





Sécurisation de la route de la Vallée

Dans la foulée de la sécurisation des virages de Chantemesle, nous avons poursuivi notre collaboration avec la DDEA afin de détailler les grandes orientations qui vous ont été présentées en réunion, au début de cette année.

L'attention se focalise actuellement sur l'aménagement du secteur de la mairie, potentiellement très accidentogène du fait de l'activité engendrée par la réception des administrés, les manifestations communales, les visites de l'église...

La DDEA nous a présenté un projet fin novembre, en cours de validation. L'exécution de ces nouveaux travaux, tributaires de subventions du conseil général, est la principale difficulté de ce dossier, en cette période de finances publiques très dégradées. Vous pouvez compter sur notre mobilisation pour le faire aboutir dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, deux arrêts de bus vont être déplacés :

- dans les virages, vers Chantemesle avant le premier ralentisseur,
- devant le Lapin Savant, un peu en amont vers Vétheuil.

Orientation POS / PLU



Ainsi que nous vous en avons déjà tenu informés, la municipalité a décidé le passage de POS à PLU. Ce changement a, en particulier, pour but de favoriser la vie du village en modifiant le règlement actuel trop restrictif. Principalement, il s'agit de favoriser l'amélioration de l'habitat existant, au besoin par des agrandissements maîtrisés. Compte tenu de l'objectif de préservation des espaces et de la qualité du site naturel de notre commune, l'ajout de constructions d'habitations nouvelles n'est d'une manière générale pas estimé souhaitable.

Déjà cinq réunions de travail se sont tenues qui associent notamment le cabinet d'étude retenu par la commune, la DDEA et le PNR.

Les membres du Conseil municipal ont approuvé à l'unanimité l'orientation générale et l'avancement de ce dossier qui devrait permettre d'aboutir à un projet structurant et valorisant pour la Commune. La consultation des administrés sera organisée le moment venu sur la base d'un avant-projet.

Recensement de la population

Haute-Isle, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fera l'objet d'une collecte auprès de sa population et sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février.

Madame Corinne EDET, secrétaire de mairie, sera agent recenseur. Pour ceux qui n'ont pas encore fait sa connaissance, elle sera identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature de Laurent SKINAZI, Maire. Elle se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010.

Elle vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. Elle peut éventuellement vous aider à remplir les questionnaires et les récupérera quand ils seront remplis.



Les questionnaires devront être remis à Madame Corinne EDET ou retournés à la mairie au plus tard le 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et serviront à l'élaboration de statistiques pour notre commune.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 01.34.79.73.24.

Vous pourrez consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr

Programme « eaux pluviales »

Afin de remédier aux problèmes de flaques d'eau des bordures de la RD 913 et afin de favoriser leur évacuation, Mme WALTER du CAUE propose une noue végétalisée. Il faudrait repenser le stationnement et faciliter la circulation piétonne.

La municipalité étudie avec ses partenaires la possibilité de :

- Demander une étude au Conseil Général pour la réhabilitation de l'ensemble de la voirie ;
- Demander une aide au Président de canton, M. Jean-Pierre MULLER, pour un aménagement simple ;
- Obtenir une subvention pour un « projet d'aménagement de village » mise en place par le Conseil Général et le Conseil Régional ;
- Obtenir une aide de l'ABSN concernant la récupération des eaux pluviales.

Elaboration du Plan de Prévention des Risques de Mouvement Terrain (PPRMT)

Observation : l'exposé synthétique ci-après - rédigé avec le concours de la DDEA - est quelque peu technique, mais nous estimons que l'information doit être donnée sans limitation et le plus tôt possible.

Sur décision de Monsieur le Préfet du Val d'Oise et en accord avec les communes de Haute-Isle, Vétheuil et La Roche-Guyon réunies en juin et en octobre 2009, un Plan de Prévention des Risques de Mouvement Terrain (PPRMT), intercommunal et multirisque (aléas Falaises et Boves ainsi qu'aléa Retrait-gonflement des sols argileux) va être prescrit par arrêté préfectoral.

Les relevés et cartographies effectués en 2004 et 2005 par l'Inspection Générale des Carrières (IGC) pour les falaises et les boves, et l'étude des risques effectuée par le Laboratoire Régional de l'Ouest Parisien (LROP) ont permis de déterminer des niveaux de risques "techniques", cartographiés sous l'égide de la DDEA en 2006 et 2009. Les cartes d'aléas ainsi que le rapport du laboratoire, remis à la mairie lors de la réunion de juin 2009, mettent en évidence des zones à risques "Fort" et "Très Fort". Il s'agit notamment de certains pitons rocheux pour lesquels des solutions de traitement technique ont fait l'objet d'études.



A la demande de la municipalité, des études complémentaires vont être réalisées. Il s'agit d'examiner la faisabilité de la méthode de mise en sécurité des éperons rocheux les plus préoccupants par "purges" (combinées ou non avec les autres méthodes déjà étudiées).

Egalement, des études d'enjeux sont en cours par la DDEA, en concertation avec la commune, afin de croiser les aléas et les enjeux. Ce croisement permettra de définir les futures zones du Plan de prévention concernées par ces aléas. Ces zones seront reportées sur un plan de zonage réglementaire, auquel un règlement sera associé.

Les documents réglementaires seront établis par la DDEA en collaboration avec les services de la mairie. Le Conseil municipal sera alors saisi officiellement du projet de PPRMT. Puis le projet sera mis à l'Enquête publique. A l'issue de celle-ci, les zonages réglementaires, relevant d'une future Servitude d'Utilité Publique (SUP) préfectorale, s'imposeront au document d'urbanisme local.

L'aboutissement de cette démarche dont le planning n'est pas encore fixé (notamment fonction de la durée des études complémentaires) est prévu, à ce stade, à un horizon 2011 ou 2012.

Notons pour mémoire que, par ailleurs, la commune fait déjà l'objet d'un Plan de prévention des risques naturels dit "R111.3" qui donne aux propriétaires une obligation d'information dans le cadre d'une location ou d'une vente.

L'Equipe municipale travaille très activement à ajuster l'impact de ce futur PPRMT au plus près des risques effectifs sur le terrain et au mieux de la protection des différents enjeux des administrés.

Ecole numérique rurale



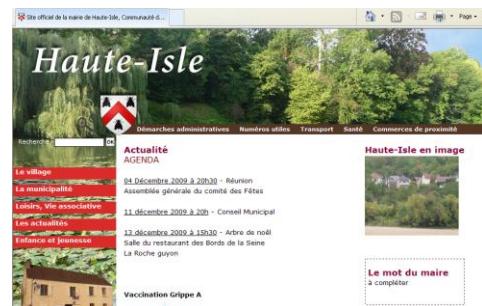
L'école de la Roche-Guyon qui accueille les enfants de Haute-Isle fait désormais partie des 5000 écoles numériques rurales. Elle a été l'une des premières équipées du Val d'Oise grâce à l'engagement des communes membres du SIGEL mais aussi à la volonté de Monsieur FLOT, Directeur de l'école, à défendre ce projet.

Dès la rentrée un tableau blanc interactif relié à internet (en classe de CM2), une valise contenant 12 mini-PC (transportable dans les différentes classes), un PC portable pour les enseignants, un serveur permettant notamment un filtrage du contenu des pages Internet ont permis à l'école d'être très bien équipée pour travailler les nouvelles technologies.

Site Internet de la Commune

Très prochainement nous vous communiquerons l'adresse du site officiel de la Commune qui sera mis en ligne sur Internet.

Vous y découvrirez l'histoire de notre village, diverses informations et des renseignements pratiques.



CAUE

La Commune a décidé cette année de participer au programme « Je jardine mon village » organisé par le CAUE du Val d'Oise (une réunion a eu lieu à cet effet le 24 septembre dernier).

Tous les habitants intéressés peuvent participer à cette opération valorisante pour notre village.

Le CAUE nous à d'ores et déjà communiqué les date de conception et réalisation du programme :

- 27 mars 2010 : « journée projet »
- 8 mai : plantations

« Journées des plantations »



Valhermeil



Auvers-sur-Oise



Mariage d'Océana Bru et Merten Barthelier

Le 26 septembre dernier, se sont unis dans notre mairie Océanna Bru et Merten Barthelier.

Merten, enfant du pays, et Océana ont choisi de venir vivre à Haute-Isle où nous espérons qu'ils trouveront joie et bonheur. Nous leur adressons une nouvelle fois nos plus sincères félicitations.



Repas des Anciens



Le CCAS a organisé le traditionnel rendez vous des Seniors en Normandie à Pacy s/Eure.

Après le repas au restaurant le PACY/O, une ambiance rétro nous attendait à la gare de Pacy sur/Eure. Embarquement dans les wagons remis en état par une association des chemins de fer pour un itinéraire d'une petite partie de la Vallée de l'Eure, commenté par un guide qui nous a fait revivre les années 50.

Les Seniors ont appréciés ce moment sympathique entourés des élus.

Journée du patrimoine



Le 20 septembre dernier à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine en présence du Député Maire Monsieur Philippe Houillon, du Vice-Président du Conseil Général Monsieur Jean-Pierre Muller et de nombreux élus des communes voisines, nous avons eu le plaisir d'inaugurer le nouveau portail et le garde-corps de notre église troglodytique.

Ce fleuron de notre patrimoine historique a pu bénéficier de cette belle réalisation grâce à un contrat rural signé entre la Commune, le Département et la Région.



Un splendide apéritif et barbecue offerts par les habitants de la Commune et le Comité des Fêtes ont réuni la population et les élus présents.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à tous ceux qui ont participé au succès de cette belle journée. Un grand merci également à la Boucherie Chanzy à Mantes la Jolie qui a offert toutes les viandes.



Résidence de Chantemesle

Le 13 septembre nous avons assisté au traditionnel barbecue de la résidence de Chantemesle qui a pour but de rassembler les familles autour de leurs ainés.

C'est avec une équipe toujours aussi dynamique et sympathique que nous avons passé un après-midi dans la joie et la bonne humeur et le gage de leur succès est que 75 % des familles étaient présents.

Nous les félicitons pour le grand dévouement auprès des nos anciens et sans aucun doute à l'année prochaine.

Il est rappelé qu'une messe est célébrée chaque dernier mardi du mois à 16h00 à la maison de retraite, les habitants de Haute-Isle peuvent y assister.



Cérémonie du 11 Novembre



Cette cérémonie a été marquée du sceau de la simplicité et de l'émotion.

Après le traditionnel discours une gerbe a été déposée sur le Monument aux Morts de la Commune.

Dans le recueillement général la Palme des Anciens Combattants a été déposée sur la tombe d'un Hautilois décédé il y a un an Monsieur TOURATIER en présence de son épouse.

Il y a plus de trente cinq personnes qui ont participé à cette commémoration qui a été suivie d'un vin d'honneur servi à la Mairie.

CFC Vexin Val de Seine (football)

Le Syndicat Intercommunal a créé une équipe de football séniors et vétérans basée à Chaussy et regroupant des joueurs des 8 communes.

Les entraînements ont lieu sur le terrain de football de Chaussy le mercredi soir de 18h30 à 20h00.

Les Hautilois voulant rejoindre cette équipe peuvent contacter Mr François BRAYE (Tél : 06.07.12.73.64 - @: francois.braye@sfr.fr)



Appel à candidature pour les visites de l'église

Etant constaté que l'église troglodytique suscite l'intérêt d'un grand nombre de personnes désireux de la visiter, la mairie propose d'étudier une ouverture au public le dimanche de 14h00 à 17h00 du 1er mai au 31 octobre.

Ces visites guidées seraient gérées en alternance par deux personnes désignées de la commune sous contrat rémunéré.

Nous proposons à ceux ou celles qui seraient intéressés de nous contacter afin d'organiser ensemble les modalités.

A la découverte de notre territoire communal

Le territoire de notre commune compte un ensemble de boves, falaises et pitons rocheux remarquables. Mais qui sait que le sous-sol de la commune compte aussi certains des gouffres et grottes les plus importants du Val d'Oise, tels que :

- ❖ Le Gouffre des Araignées (-19 m de dénivellation et 232 m de développement)
- ❖ La Grotte du Marteau (66 m de développement)

Des cavités naturelles de calcaire et argiles, dans lesquelles il n'est pas conseillé de s'aventurer...

La craie s'est déposée il y a environ quatre-vingt millions d'années. Cette roche tendre est constituée de myriades de microscopiques coquilles calcaires (quelques centièmes de millimètre) issues du plancton végétal de la mer crétacée. Sur le fond de cette mer vivaient de nombreuses éponges siliceuses. Les minuscules aiguilles en silice de leurs squelettes répandus sur le fond marin ont donné naissance à des concrétions siliceux : nos fameux silex, qui se sont déposés en lits successifs. Ces silex ont pris naissance en même temps que se déposait la vase de craie. Ainsi, la craie toute entière est le produit de la vie de la mer crétacée...



Depuis les coteaux

Un coin d'histoire

Haute-Isle, par son site naturel exceptionnel et préservé, a attiré et attire toujours de nombreux artistes.

Le peintre et sculpteur Alexandre-Mathurin Pêche (1872-1957) fut élève de Millet, Moreau-Vauthier, Gautier et de l'atelier Thomas à l'École des Beaux-Arts. Il fut reçu membre de la société des Artistes français en 1904. L'artiste dont certaines des œuvres figurent dans des musées (Galliera) fut aussi un éminent pastelliste.

C'est dans cette dernière discipline qu'il fixa avec vigueur les formes et les couleurs des paysages de Haute-Isle, où il eut son atelier.



Comité des Fêtes

A la suite de la démission de Madame GALAMPOIX, présidente du Comité des Fêtes, s'est tenue le 4 décembre une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle un nouveau bureau a été élu :

Ont été nommées : Madame Nadia CAMUS, Présidente ;
Madame Josiane BAUDRY, Vice-Présidente ;
Madame Béatrice PAYSANT, Trésorière ;
Madame Catherine MAFFEZOLO, Secrétaire.

Au cours de l'année 2009, plusieurs manifestations ont réuni les habitants du village, c'est ainsi qu'après un récital de musique classique en mars, un pique-nique et un concours de pétanque en avril, la population de Haute-Isle s'est retrouvée, le 27 juin, pour un concours d'épouvantails, un repas champêtre et un magnifique feu de la Saint Jean.

L'intérêt que vous portez à ces diverses manifestations est important et ce n'est que sur vous que le Comité des Fêtes peut compter pour leur succès.

Dates à retenir

- 13 mars : *Récital de piano* en l'église troglodytique
- 11 avril : *Concours de pétanque*
- 1er mai : *Vente de muguet*
- 26 juin : *Fête de l'été* avec concours d'épouvantails, repas champêtre, feu de la Saint Jean

Nous terminerons par des vifs remerciements à Madame GALAMPOIX pour son dévouement lors de sa présidence du Comité des Fêtes.

Fête de la Saint Jean 2009



Communiqué de la Gendarmerie

La Gendarmerie se mobilise contre la délinquance.

Mesdames, Messieurs,

Notre pays fait face à une recrudescence des vols contre les particuliers et tout particulièrement des cambriolages.

Le canton de Magny en Vexin n'est malheureusement pas épargné par ce phénomène. Nous déplorons depuis le début de l'année près de 32 faits de cambriolages dans des résidences principales, 7 dans des résidences secondaires, 12 contre des locaux industriels, commerciaux ou financiers et 5 dans des dépendances.

Le Général d'armée Rolland GILLES, directeur général de la Gendarmerie Nationale a décidé d'un certain nombre de mesures qui sont relayées par le colonel CAUSSE, commandant le groupement de gendarmerie départementales du Val d'Oise.

Depuis le mois de septembre, un groupe d'enquête spécialement dédié à lutter contre le phénomène des cambriolages a été créé dans le département du Val d'Oise. Ce groupe est constitué d'enquêteurs chevronnés des unités de recherches du département renforcés par des personnels de la section de recherches de Versailles, fer de lance de la Gendarmerie en matière de police judiciaire. Un expert en analyse criminelle fait partie de cette équipe. Les techniciens en identification criminelle de proximité affectés à la brigade de Magny-en-Vexin sont engagés systématiquement sur les lieux d'un cambriolage pour relever toutes traces ou indices (empreintes, ADN...) pouvant contribuer à la manifestation de la vérité.

La réserve opérationnelle du groupement du Val d'Oise se mobilise également. Chaque nuit, deux gendarmes réservistes se joignent aux surveillances nocturnes afin d'augmenter la présence de la Gendarmerie sur les créneaux horaires les plus sensibles (au-delà de minuit et jusqu'à 6 heures du matin. Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Jouy le Moutier accentue sa présence dans le Vexin. Des opérations anti-délinquance, faisant appel aux gendarmes de tout l'arrondissement de Cergy, sont lancées afin de contrôler, la nuit, l'ensemble des véhicules et personnes circulant dans le canton. Ces opérations se font sous réquisition de Madame le Procureur de la République de PONTOISE.

La mobilisation de ces différents moyens porte déjà ses fruits et nous pouvons nous féliciter de l'interpellation en flagrant délit d'une équipe de cambrioleurs sur le secteur de la brigade de Vigny. Cette action, couplée aux investigations des enquêteurs de Magny permet de solutionner plusieurs faits sur les deux cantons.

La lutte contre l'insécurité est l'affaire de tous. Au-delà de votre soutien, que je sais sans faille, nous avons besoin de renseignements et vous pouvez nous aider. Un simple appel à la brigade de Magny-en-Vexin (01.34.46.88.88) ou au centre opérationnel de la Gendarmerie (17) pour signaler tout individu ou véhicule dont les agissements ou les comportements vous paraissent suspect engendre automatiquement une réaction de notre part, surtout si ceci se passe à des horaires inhabituels.

La prévention des cambriolages passe également par une démarche personnelle. Ne vous privez pas de la fermeture de votre portail, de votre porte d'entrée et de vos volets la nuit.

Si les citoyens possèdent des alarmes dans leur domicile qu'ils n'hésitent pas à la mettre en fonction par secteurs même en leur présence.

Ces simples mesures de précaution dissuadant bien souvent les malfaiteurs. Nous constatons encore trop de cambriolages ou les individus sont entrés sans effraction car une porte de garage ou d'entrée est resté ouverte, aussi bien de jour que de nuit.

« L'opération tranquillité vacances » mise en place au début de l'été, est pérennisée à tout moment de l'année. A l'occasion de votre départ n'hésitez plus à passer par la brigade de Gendarmerie de Magny-en-Vexin ou lors des accueils à la mairie de Vétheuil pour nous signaler votre absence. Lors des missions de surveillance les gendarmes passeront régulièrement devant chez vous afin de s'assurer que vous n'avez pas été victime de cambriolage. Annoncer votre absence prolongée à des voisins de confiance permet également d'attirer la vigilance d'un plus grand nombre de personnes.

Tous les militaires de la brigade de Magny-en-Vexin sont mobilisés pour lutter contre ce phénomène de cambriolage. Votre aide et votre soutien sont précieux) nos yeux...

Agissons ensemble et nous gagnerons cette bataille.

Lieutenant Bruno GAUVILLE

Commandant Brigade territoriale de Magny-en-Vexin

Dernière minute : Un certain nombre d'objets dérobés durant le 1^{er} semestre et découverts par la Gendarmerie du Val d'Oise sont visibles sur le lien suivant : <http://pagesperso-orange.fr/gendarmerie95/accueil.htm>.

Si vous reconnaissiez un de ces objets contactez le numéro indiqué sur le site.

Revue de presse

HAUTE-ISLE ► Inauguration des aménagements autour de l'édifice

Un coup de jeune pour l'église

Après d'importants travaux d'aménagement du pourtour de cette église troglodytique unique au nord de la Loire, la municipalité a voulu faire une inauguration en grandes pompes. L'occasion de découvrir cet édifice insolite, creusé dans la falaise.

Le maire de Haute-Isle, Laurent Skinazi, ne cachait pas sa joie et son émotion d'inaugurer les travaux effectués autour de l'église du village. Car l'édifice est le bijou de la commune. En effet, il se dégage du lieu une atmosphère toute particulière, avant même d'en avoir franchi le seuil, puisqu'il faut au visiteur, comme au fidèle, traverser le cimetière avant d'atteindre la porte. Seul le clocher qui dépasse de la falaise et les vitraux signalent le lieu de culte, creusé dans la craie. A l'intérieur, la modeste église est séparée en deux parties par un portique en bois, et au fond, se dresse l'autel. C'est en 1670 qu'a été érigée l'église de Haute-Isle. Avant, les habitants se rendaient à Chérence pour célébrer les moments importants de la vie.

Beaucoup de monde était au rendez-vous pour ce moment important. Et le maire, pour l'occasion, convoquait Boileau, qui a vécu dans le village. Grâce à un contrat rural,



Le maire Laurent Skinazi, ses adjoints et Jean-Pierre Muller, le conseiller général.

27 000 euros de travaux ont été réalisés autour de l'église : un garde corps et un portail en fer forgé assurent maintenant la sécurité des visiteurs, perché au-dessus de la route. Il reste 100 000 euros pour restaurer les boiseries et installer une ventilation et un chauffage dans l'édifice. De quoi

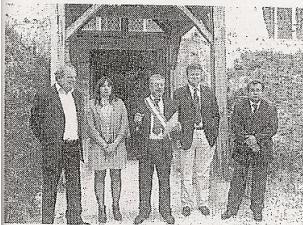


La Gazette du Val d'Oise

HAUTE-ISLE

Inauguration du portail et du garde-corps de l'église troglodytique

Samedi 19 septembre, à midi, a eu lieu l'inauguration du portail et du garde-corps qui surplombe la route. Entouré du vice-président du Conseil général Jean-Pierre Muller, de ses adjoints, le maire de Haute-Isle Laurent Skinazi, commença son allocution par les vers célèbres de Boileau qui en 1677, en habitué des lieux, décrivait ainsi le village: « C'est un petit village ou plutôt un hameau; Bâti sur le penchant d'un long rang de collines; D'où l'œil s'égare au loin dans les plaines voisines... »



L'allocution du maire devant l'église.

« En 1670, poursuivit le maire, les habitants de Haute-Isle, las de transporter sacrements et cercueils à l'église de Chérence ont obtenu de l'archevêque de Rouen le creusement d'un lieu de culte dédié à la Vierge de l'Annonciation. La paroisse de Haute-Isle était ainsi créée. Cette église troglodytique est le seul bâtiment religieux de ce genre toujours en activité au nord de la Loire, c'est dire son importance historique. » Le 7 juillet 2008, un contrat rural allouait à la commune un montant de 272 568 euros Ht dont 130 087 euros Ht pour la restauration de l'église troglodytique.

Le maire tint à souligner l'effort fait par le Conseil général et la Région, en ces temps difficiles, pour la préservation du patrimoine.

Sécurité et esthétique

Le garde-corps en fer forgé, réalisé par une entreprise au savoie-



La visite à l'église troglodytique avec le député (en médaillon le portail fleuri).

faire reconnu, assurant esthétique et sécurité, a permis de réduire la haie qui masquait l'édifice aux regards. Le portail aux formes harmonieuses remplace un petit portillon en bois victime des outrages du temps. Coût: 27 508 euros, subventionné à 35 % par le Département et à 45 % par la Région. La prochaine tranche de

travaux prévoit l'installation d'une ventilation et d'un chauffage, la restauration des sols et la préservation des boiseries du XVI^e siècle. Une visite de l'église se fit avec le député Philippe Houillon qui avait réussi à venir et ensuite tout le monde se retrouva autour d'un buffet.

R.D.

Les Echos

Les nouveaux atours de l'église

Dans la continuité des travaux de restaurations et de conservations de l'église troglodytique de l'Annonciation, nombreux sont ceux qui sont venus ce dimanche, assister à l'inauguration du nouveau portail et du garde-corps de l'église.

En présence de Philippe Houillon, député-maire de Pontoise et de Jean-Pierre Muller, maire de Magny-en-Vexin et conseiller général, le maire Laurent Skinazi a rappelé toute l'importance historique et patrimoniale de sa commune. En effet, elle possède la seule église d'Île-de-France à être entièrement creusée dans une falaise et toujours en activité, depuis la destruction de celle de Mousseaux en 1749.

Grâce au contrat rural signé en 2008 avec la région et le département, « 272 568 euros ont pu être alloués dont 130 087 euros pour la restauration de l'église troglodytique » souligne Laurent Skinazi. Assurant esthétisme et sécurité, la restauration du garde-corps « aura permis de réduire la haie qui masquait l'édifice aux regards, tandis



■ Le maire Laurent Skinazi (au centre) se félicite de la « préservation du patrimoine ».

que le nouveau portail aux formes harmonieuses et au décor sobre, remplace, lui, le petit portillon en bois, victime des outrages du temps. »

De quoi redonner intérêt et valeur à ce joyau rare et insolite qui fut édifié il a plus

de 300 ans et qui est éclairé par quatre fenêtres taillées dans la roche, dominant ainsi le village. Visiblement satisfaite des respectueux regards rendus à celle que « le soleil en naissant, regarde d'abord », l'assemblée s'est pressée au cœur de l'église pour en ad-

mire les trésors, antérieurs au XVII^e siècle, et Laurent Skinazi de conclure que « dans cette préservation du patrimoine que la nation toute entière célèbre, nous avons la fierté d'avoir apporté notre pierre à l'édifice »

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie

Mercredi : 9 h à 12 h Jeudi : 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h

Le Maire et les conseillers municipaux reçoivent le samedi matin pour la gestion des affaires courantes.

Permanences de la Mairie les 24 et 31 décembre :

La Mairie sera exceptionnellement ouverte au public les jeudi 24 et 31 décembre de 10h00 à 12h00 mais sera fermée l'après-midi.

Nouveaux horaires déchetterie de Gasny :

Lundi, Mercredi, Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h à 18h

Fermé les dimanches et jours fériés.

Collecte des déchets :

Suite à une note du SMIRTOM, nous vous rappelons que les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux dits « DASRI » ne doivent en aucun cas être jetés dans le bac dédié aux emballages ménagers (bac jaune).

D'autre part il est rappelé que les sapins de noël ne seront pas collectés lors de la collecte des déchets.

Les prochaines collectes des encombrants auront lieu les **jeudi 4 février, 6 mai et mercredi 6 octobre 2010.**

Urgences & secours

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17
- . SIDPC 01 34 20 26 32 (Serv. Interminist. de Défense et Protection civiles)

Mairie de Haute-Isle

. Laurent SKINAZI

Maire

. Alain ERRARD

1^{er} Adjoint

. Mathieu de LA

ROCHEFOUCAULD

2^{ème} Adjoint

. Béatrice PAYSANT

3^{ème} Adjoint

146, route de la Vallée
95780 – HAUTE-ISLE

Tél : 01.34.79.73.24

Fax : 01.34.79.71.21

E-Mail : mairie-hauteisle@wanadoo.fr

*« Ensemble agissons
pour le renouveau
de Haute-Isle »*



Inscription sur les listes électorales

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, quittance...).

Attention : le jeudi 31 décembre le secrétariat de la mairie sera ouvert de 10h00 à 12h00 et fermé l'après-midi.

Urbanisme & Dispositions réglementaires

Rappelons que tous travaux sur une habitation entraînant une **modification de l'aspect extérieur ou du volume habitable** (huisseries, fenêtres, vérandas, portail, toiture, etc...) doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande de travaux ou d'un permis de construire selon le cas. **Il en est de même pour toute construction, ajout, extension...** N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute, les formulaires sont disponibles en mairie.

Recensement de jeunes aux journées d'appel de préparation à la Défense (JAPD)

Pour mémoire : les jeunes doivent se faire recenser lors des Journées d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) entre la date anniversaire de leurs 16 ans et 16 ans + 3 mois. C'est encore possible au-delà de ce délai, sachant qu'une attestation de JAPD est nécessaire pour l'obtention du permis de conduire et des concours administratifs.

Relevé de compteur d'eau

En cas de changement de propriétaire ou de locataire il est nécessaire de faire le relevé du compteur d'eau et d'en avertir la mairie.

Il est rappelé que les canalisations après compteur sont sous la responsabilité des habitants et qu'il appartient à chacun de vérifier qu'il n'y ait pas de perte d'eau. En cas de fuite après compteur, la municipalité ne peut prendre en charge l'excédent de consommation. Il est à signaler que certains distributeurs d'eau couvrent ces sinistres par des contrats d'assurance. Ces contrats ont certes un coût et nous vous laissons l'appréciation de choisir la nécessité d'y recourir. Des publicités de ces organismes vous ont été adressées par ces derniers.